

2022 J'adhère !

Votre adhésion vous rend acteur du changement. Cette implication est le fondement de notre engagement réciproque.

En adhérant, vous soutenez les actions de la CFE CGC AG, mais aussi symboliquement : vous démontrez que le syndicat représente vraiment les personnels de l'entreprise. Vous pouvez devenir représentant du syndicat, et contribuer directement aux actions de défense de l'intérêt collectif des personnels.

Veillez trouver sur notre site CFE CGC Orange notre bulletin d'adhésion :

[AG - 2022 J'adhère !](#) | [DO-Antilles-Guyane](#) | [Directions Orange](#) | [Etablissements](#) | [CFE-CGC groupe Orange \(cfecgc-orange.org\)](#)

Se syndiquer, c'est croire que l'on peut construire le futur, et commencer d'agir pour ne pas subir.

■ Nouvelle adhésion : bénéficiez d'un tarif préférentiel en payant par prélèvement

Nouvel adhérent, ou ancien adhérent (+ 3ans sans cotiser, **en optant pour le paiement par prélèvement, vous bénéficiez d'une remise de 50% sur le tarif annuel « par prélèvement »**, (sauf ceux marqués d'une *) qui ne bénéficient d'aucun abattement) correspondant à votre niveau, durant la première année civile.

Les prélèvements trimestriels démarrent à compter de l'enregistrement de l'adhésion. Les adhérents souscrivant au dernier trimestre bénéficient aussi des 50% sur l'année civile suivante.

■ Pour toutes les adhésions

La cotisation est valable pour l'année civile en cours et dépend de votre classification au 1er janvier de l'année.

- **Vous êtes en TPS / TPI / TPA / retraite ?** Vous bénéficiez d'un abattement de 50% sur le montant de cotisation correspondant à votre dernier niveau de classification. **Aucun changement en cours d'année.**
- **Si vous réglez par chèque** aucune remise n'est appliquée et vous réglez en un seul chèque le montant annuel indiqué.
- **L'adhésion annuelle par prélèvement trimestriel vous permet de bénéficier d'un tarif annuel préférentiel**, d'étaler vos règlements (en 2,3, ou 4 prélèvements en fonction de votre date d'adhésion, et se renouvelle automatiquement.
- **Si vos coordonnées et votre situation évoluent**, merci de nous en avertir par mail à adhesion@cfecgc-orange.org.
- Pour résilier votre adhésion, adressez un mail à adhesion@cfecgc-orange.org, en stipulant clairement votre demande de résiliation, qui prendra effet au début de l'année suivante pour les paiements par chèque, ou du trimestre suivant pour les adhésions par prélèvement.

■ Déduction fiscale

Selon votre régime fiscal, vous pouvez bénéficier :

- soit d'un crédit d'impôt de 66% de votre cotisation si vous êtes au régime forfaitaire (notice fiscale) - soit d'une déduction de 100% si vous êtes au régime des frais réels (notice fiscale) Dans tous les cas une attestation fiscale vous sera envoyée au début de la période fiscale.

■ Avec votre adhésion, vous bénéficiez de nombreux services (liste non exhaustive)

- ➔ **Accès aux séminaires locaux et nationaux**, aux universités d'été et aux journées thématiques (avec prise en charge de vos déplacements, repas et hébergement selon les règles de l'événement).
- ➔ **Formations syndicales et thématiques** : ouverture sur le syndicalisme, représentants du personnel (CSE, RP, CSSCT, DS/RSS), techniques d'expression et de négociation, initiation au droit, à l'économie, au management...
- ➔ **Premier accès à un avocat** en cas de conflit avec l'entreprise dans le cadre de vos fonctions professionnelles et/ou de vos missions syndicales. Pour en bénéficier, l'adhérent doit impérativement obtenir du syndicat un accord par mail **avant** de contacter l'avocat, et avoir cotisé au moins 6 mois à plein tarif.
- ➔ **Conseils juridiques individuels** pour votre défense : prud'hommes, conseillers des salariés, fonction publique, droit social, CAF, Sécu et mutuelle...

→ **Accès aux Commissions Internes Thématiques (CIT), aux Référents Métiers (RMN), aux Groupes de Travail**, qui vous permet de développer et partager votre expertise et de participer à l'élaboration de la position du syndicat sur la signature des accords du Groupe Orange ou de la Branche des Télécoms.

→ **Abonnement aux publications** du syndicat et de la confédération CFE-CGC.

Merci encore pour votre confiance ! Nous travaillerons dur pour en être dignes.

N'hésitez pas de contacter vos élus, ainsi que vos représentants locaux pour de plus amples informations.



Ambroise **PLAISANCE** : 06 47 31 01 06
Lucie **JANCZAK** : 06 90 50 70 30
D. **ETIENNE ROUSSEAU** : 06 90 62 05 80
N. **LAURENCIN FELICIA**: 06 96 32 62 61
Olivier **GOURLAY**: 06 96 25 96 25
Gaetan **ABSALON** : 06 96 85 46 26
Jean Marc **DARTAGNAN** : 06 89 10 01 12



cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

www.cfecgc-orange.org

abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC

tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFECCG

